

CONDITIONS GENERALES SORA

Dernière version en date du 25-MAR-2016

Les présentes sont conclues entre :

- La société GEHTZ, SASU, société de droit français, élisant domicile 204 avenue de Colmar Immeuble le Mathis 67100 StRASBOURG, inscrite au RCS de Strasbourg au numéro 804 464 998, représentée par M. HARTZ, ci-dessous nommée GEHTZ,
- Et entre toute personne physique souhaitant s'engager dans une ou plusieurs des prestations par la société, ci-après nommée le Client.

DEFINITIONS :

Assistance technique : Service chargé de conseiller le Client lors de l'utilisation de son Service par la fourniture de conseils techniques ou le cas échéant de la documentation adéquate.

Client : Personne physique ou morale, signataire des conditions contractuelles générales et particulières de GEHTZ pour tout service souscrit auprès de GEHTZ y compris à titre gratuit.

Documentation : GEHTZ met à la disposition du Client un ensemble d'outils et documentations accessibles sur le site SORA.

Données : Fichiers informatiques de tout type appartenant au Client et pouvant être stockés par l'intermédiaire du Service.

Identifiant Client : Compte Client pour tout service souscrit auprès de GEHTZ permettant l'accès à l'interface de gestion.

Logiciels : Ensemble de programmes, procédés, règles et documentation, relatif au fonctionnement du système de traitement des données permettant d'accéder au Service.

Service : Désigne le service fourni par GEHTZ conformément au contrat souscrit par le Client à titre onéreux ou gratuit.

Site SORA : Site web du Service – <https://sora.io>

Bittorrent : Protocol de transmission de données de pairs à pairs.

ARTICLE 1 : OBJET

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins et avoir reçu de GEHTZ toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au service Sora en connaissance de cause.

Les présentes ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquels le Client s'engage auprès de GEHTZ.

Les présentes conditions générales de service complétées le cas échéant par des conditions particulières et/ou annexes proposées par GEHTZ sont applicables, à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Client, à toute commande par le Client de prestations de la société GEHTZ.

Le service proposé par GEHTZ à titre gratuit est également régi par les présentes conditions générales de service.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU SERVICE

Sora est un service de stockage dématérialisé accessible via le réseau internet à partir de divers équipements (PC, téléphones portables, tablettes...) et par l'intermédiaire duquel le Client peut partager des données au sein de sa sphère privée.

Il est ici rappelé que le Service est un espace de stockage distant. Le Service permet également la publication de contenus via la création d'adresses URL par laquelle le Client peut donner accès à ses contenus ainsi que l'utilisation de Bittorrent. Le service s'apparente alors à un service de communication au public en ligne au sens de la loi.

La création du compte du Client doit être effectuée sur le site <https://sora.io>. Dans ce cas, il lui sera demandé de créer son compte client et de choisir le mot de passe qu'il associe.

Le Client détermine l'offre gratuite ou payante qui correspond à ses besoins et renseigne une adresse électronique qui sera utilisée pour identifier son Service Sora.

A compter de la création du compte Client, le Service est activé et l'espace de stockage est automatiquement créé.

Pour toute souscription d'une version payante du Service et pour des raisons de sécurité, le Client sera invité à effectuer le paiement de son bon de commande sur le site <https://sora.io>. A compter de la validation de son paiement par GEHTZ, son service sera activé.

La bande passante n'est pas limitée en montant ou descendant. Le débit de connexion dépend également de la qualité de la connexion Internet du Client.

Dans le cadre de l'utilisation du Service, le transfert, la consultation, la suppression de données se fait par le Client directement depuis le Logiciel.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE GEHTZ

GEHTZ s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un Service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. GEHTZ ne répond que d'une obligation de moyen.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITE DE GEHTZ

La responsabilité de GEHTZ ne sera pas engagée :

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à GEHTZ au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de GEHTZ (« Cas de Force Majeure »), alors GEHTZ, sous réserve d'une prompt notification au Client, devra être dispensée de l'exécution de ses obligation dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement, et le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses

meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées. La partie affectée par un Cas de Force Majeur devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, à compter de la notification du cas de force majeure à l'autre partie, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

Soit encore du fait du Client, notamment dans les cas ci-après :

- Détérioration du Logiciel,
- Mauvaise utilisation du Service par le Client ou par les utilisateurs auxquels il a permis l'accès à son espace de stockage, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés,
- Divulgateion ou utilisation illicite du mot de passe créé par le Client,
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel GEHTZ n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance,
- Demande d'interruption temporaire ou définitive du Service émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers titulaires de droits,
- Destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client,
- Non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier du ou des fournisseurs d'accès du Client.

Les réparations dues par GEHTZ en cas de défaillance du Service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirecte tel que, notamment, préjudice commercial, perte de commandes, atteintes à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système, action d'un tiers contre le Client, etc.).

En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts pourraient être mis à la charge de GEHTZ, si sa responsabilité étaient engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client à GEHTZ pour la période considérée ou facturées au Client par GEHTZ ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du Service pour laquelle la responsabilité de GEHTZ a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes. Dans le cadre d'une offre gratuit, ce montant sera automatiquement limité à cinq (05) euros TTC. Toute action en responsabilité menée par le Client à l'encontre de GEHTZ devra impérativement être introduite dans un délai maximum de 12 mois à compter du fait générateur du dommage. Au-delà, aucune action ne pourra être introduite à l'encontre de GEHTZ.

Si GEHTZ est amené dans le cadre du Service à prendre toute mesure de protection requise pour la gestion de son infrastructure, il appartient au Client toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données ou de celles des utilisateurs autorisés à accéder à son espace de stockage en cas de perte, d'altération ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris celle non expressément visée par les présentes. De même, l'ensemble des coûts pouvant intervenir pour la récupération de données demeure à la charge exclusive du Client. La responsabilité de GEHTZ ne pourra en aucun cas être recherchée du fait de la perte ou la détérioration de Données du Client ou

des utilisateurs ayant accès à son espace de stockage. GEHTZ n'assume de même aucune responsabilité quant à la diffusion des données stockées par le Client ou ses utilisateurs autorisés.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera de l'obligation de payer tous les montants à GEHTZ au titre des prestations réalisées.

GEHTZ n'a pas vocation à connaître la nature des données stockées par le Client, en ce sens GEHTZ décline toute responsabilité quant aux données pouvant être stockées, transférées ou échangées par l'intermédiaire du Service. Parallèlement, GEHTZ se réserve la faculté de vérifier la conformité de l'utilisation faite par le Client du Service et dans ce cadre de vérifier la nature des Données transférées, stockés ou échangés par le Client. Dans cette hypothèse, si des contenus inappropriés sont identifiés par GEHTZ, le Service du Client sera immédiatement suspendu et résilié de plein droit.

GEHTZ se réserve la possibilité de procéder à des opérations de maintenance sur l'infrastructure de Sora. Le Client reconnaît que le Service pourra être indisponible pendant toute la durée de cette opération de maintenance. GEHTZ s'efforcera dans la limite du possible de limiter la durée et les perturbations générées par ces opérations.

De même, GEHTZ se réserve la possibilité de prendre toute mesure de limitation susceptible de garantir la pérennité de l'infrastructure, à titre non exhaustif : limitation de la bande passante, interruption de téléchargements montants ou descendants...

ARTICLE 5 : OBLIGATION ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

Le Client s'engage à communiquer, lors de la création de son compte client et à chaque modification de celles-ci, ses coordonnées et informations bancaires (si offre payante) exactes et mises à jour à GEHTZ.

Le Client est le responsable entier et exclusif des mots de passes nécessaires à l'utilisation de son Service. GEHTZ dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe générés par le Client. La fourniture des mots de passe est considérée confidentielle. Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis, engage la responsabilité unique du Client à l'exclusion de celle de GEHTZ. En cas d'une demande de changement du mot de passe par le Client, GEHTZ se réserve la faculté de facturer ce service au temps passé sur cette opération.

Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du service consécutif à toute utilisation, par lui-même, les membres de son entourage ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particuliers celles relatives à l'informatique, aux fichiers, aux libertés et à la propriété intellectuelle, ainsi que les droits des tiers (droit à l'image, droit au respect de la vie privée...) et s'assure à ce titre que les données stockées par lui-même ou par les utilisateurs autorisés respectent ces dispositions.

Le Client demeure seul propriétaire des données et fichiers qu'il transfère et/ou stocke sur le Service. Le Client s'interdit de transférer, stocker, copier, partager des données pour lesquelles il ne disposerait pas de l'ensemble des droits ou à défaut de l'autorisation des ayants droits.

Le Client assume l'entière responsabilité du partage des fichiers stockés sur son Service. Par ailleurs, il s'engage à ne pas partager les données stockées sur le Service dans le cadre d'une communication publique, en dehors de la sphère privée. GEHTZ rappelle au Client que le Service n'a pas vocation à être utilisé pour de l'échange massif de fichiers et en ce sens GEHTZ se réserve la possibilité d'effectuer des mesures de contrôle pour vérifier la bonne utilisation du Service par le Client.

Le Client s'interdit d'utiliser de stocker et/ou partager de contenus de nature à porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, incitatifs à la haine raciale, négationnistes, révisionnistes, violents, obscènes, diffamatoires, zoophiles, pédopornographiques, pornographiques...

Le Client se porte fort du respect des engagements pris au titre des présentes par les utilisateurs auxquels il permet l'accès à son espace de stockage.

Le Client s'engage à vérifier que les transferts de fichiers effectués par l'intermédiaire du Logiciel sont effectivement réussis. GEHTZ décline toute responsabilité en cas d'échec lors de la procédure de transfert ou de téléchargement de fichiers à destination de l'espace de stockage du Client. Il appartient au Client de prendre toutes les dispositions requises pour vérifier qu'un fichier transféré est bien stocké sur le Service et qu'il n'est pas compromis ou altéré. De même, le Client reconnaît qu'il ne pourra être amené à transférer de nouveau un fichier dans l'hypothèse où son précédent transfert aurait été interrompu.

GEHTZ ne peut garantir le dépôt de fichier dont la taille est supérieure à 5 Gio. GEHTZ invite le Client désireux de mettre en ligne un fichier de cette taille à prendre contact avec l'assistance technique pour connaître la méthode la plus efficace pour réaliser cette opération.

GEHTZ rappelle au Client que l'utilisation du Service par l'intermédiaire de l'Internet mobile peut faire l'objet d'une facturation par son opérateur téléphonique, ce qu'il appartient au Client de vérifier. GEHTZ décline toute responsabilité dans l'hypothèse où l'utilisation du Service par le Client entraînerait une facturation par un autre opérateur tiers au présent contrat.

Le Client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus, et notamment toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour GEHTZ d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels GEHTZ pourrait prétendre.

Le Client s'interdit toute utilisation commerciale du Service, de même il s'engage à utiliser le Service en bon père de famille.

Le Service se destine au grand public, de ce fait il n'a pas vocation à faire l'objet d'une utilisation professionnelle.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de GEHTZ. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de GEHTZ à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir GEHTZ de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre GEHTZ et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

Le Client s'engage à informer GEHTZ dans les 48 heures de toute modification concernant sa situation, et dans les 24 heures de toute perte éventuelle des mots de passe.

Le Client, pour tout contact avec GEHTZ, s'engage à formuler clairement sa demande, selon les règles d'usages.

ARTICLE 6 : PUBLICATION DE CONTENUS

Pour pouvoir bénéficier de la fonctionnalité permettant de publier ses contenus, le Client devra renseigner ses informations personnelles afin de compléter son identifiant client.

A compter de la validation de cette étape, le Client peut communiquer les contenus de son choix à ses proches. Il détermine seul la durée d'accès aux dits-fichiers, d'un mot de passe éventuel et assume l'entière responsabilité de cette publication.

De même, le Client s'interdit toute publication de contenus pour lesquels il ne serait pas titulaire de l'ensemble des droits et/ou de l'autorisation des ayants droit.

GEHTZ se réserve la possibilité de suspendre sans préavis toute publication de contenus faisant l'objet d'une réclamation ou notification. De même, s'il apparaît que les fichiers mis à disposition représentent un risque en termes de sécurité (fichier malveillant...).

L'indexation des contenus publiés par les tiers est strictement interdite, GEHTZ se réserve la possibilité de prendre toute mesure technique ou juridique requise pour faire cesser cette activité.

ARTICLE 7 : DONNEES PERSONNELLES

GEHTZ rappelle au Client que dans le cadre du Service, GEHTZ sera amenée à conserver un ensemble de données personnelles pour répondre à ses obligations réglementaires et judiciaires. A ce titre, les informations telles que « nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, adresse IP de connexion » seront conservées par GEHTZ pendant toute la durée de la relation contractuelle et jusqu'à douze mois à compter de l'expiration du Service.

Les données transmises par le Client sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve. GEHTZ s'interdit toute divulgation, toute revente des données nominatives relatives au Client, sous réserve de dispositions contraires dans les conditions particulières. Seules les filiales de GEHTZ peuvent y avoir accès.

Le Client reconnaît également que GEHTZ peut être amenée à communiquer ses informations à la demande d'autorités administratives, réglementaires ou judiciaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Il peut exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant par courriel à l'adresse électronique : contact@gehtz.com ou encore par courrier postal à l'adresse : GEHTZ SASU, 204 avenue de Colmar Immeuble le Mathis 67100 STRASBOURG. Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à faire toute déclaration des traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

En conséquence, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression de ses données collectées, en contactant simplement GEHTZ, à l'adresse 204 avenue de Colmar immeuble le mathis 67100 STRASBOURG.

Par ailleurs, le Client est entièrement et exclusivement responsable du respect par ses soins de l'ensemble des règles résultant de la loi Informatique et Libertés. A cet égard, en qualité de responsable du traitement des données à caractère personnelle qu'il pourrait être amené à traiter dans le cadre de l'utilisation du Service, il s'engage à procéder, auprès de la CNIL, à toute démarche appropriée et à assurer l'information des personnes concernées.

ARTICLE 8 : SECURITE ET CONFIDENTIALITE

GEHTZ s'engage à mettre en place toutes les mesures requises pour garantir la sécurité des données du Client. Les données sont uniquement stockées sur des serveurs localisés sur le territoire français.

Les connexions effectuées par le Client à destination du Service sont chiffrés par l'intermédiaire du protocole SSL (Secure Sockets Layer) quel que soit la nature de la connexion : Lecture, transfert ou téléchargement.

GEHTZ a pris l'ensemble des mesures techniques nécessaire à la préservation de la confidentialité des données du Client. Les données stockées sur le Service sont strictement partitionnées de manière à ce qu'elles ne puissent être accessibles que par le Client et en aucun cas par un autre Client titulaire d'une offre Sora. GEHTZ prend l'ensemble des mesures de sécurité physique visant à empêcher l'accès physique aux Infrastructures sur lesquelles sont stockées les données du Client par des personnes non autorisées.

GEHTZ s'engage à ne pas intervenir sur les données du Client en dehors de la faculté de dupliquer les contenus de l'espace de stockage au sein de l'infrastructure Sora à la seule fin de garantir la redondance du Service en cas d'interruption éventuelle.

ARTICLE 9 : ASSISTANCE TECHNIQUE

GEHTZ met à disposition du Client un service d'assistance technique accessible par l'intermédiaire de son interface de gestion accessible à l'adresse : <https://sora.io/tickets/>. Le Client devra être authentifié pour y accéder.

Parallèlement, le Client peut consulter la Documentation relative au Service.

ARTICLE 10 : EXECUTION, TARIF, et PAIEMENT

10.1. Création du compte client

Pour toute commande de Service payant auprès de GEHTZ, le Client doit créer un compte client comprenant ses coordonnées et informations bancaires exactes et mises à jour.

10.2. Exécution de la commande

La mise à disposition du service intervient après activation du compte client par GEHTZ et dans un délai maximal de 7 jours à compter du paiement effectif du bon de commande par le Client dans le cadre d'une offre payante.

Le paiement effectif est réalisé dès lors que les sommes correspondantes au Service sont créditées sur le compte de GEHTZ. Passé ce délai et à défaut de mise à disposition du service par GEHTZ, le Client est en droit de demander l'annulation de la transaction et le remboursement des sommes déjà versées.

10.3. Tarif

Les tarifs en vigueur pour les différentes prestations proposées par GEHTZ sont disponibles en consultation en ligne sur le site <https://sora.io> et sur demande auprès de GEHTZ, à l'adresse suivante :

GEHTZ SASU, 204 avenue de Colmar Immeuble le Mathis 67100 STRASBOURG. Les services ou prestations commandés sont mentionnés dans le bon de commande ; ils s'entendent toutes taxes comprise sauf indication contraire et sont payables en euros.

GEHTZ se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique ou par un avertissement en ligne sur le site <https://sora.io> un mois à l'avance si les nouveaux tarifs hors taxes sont moins favorables au Client. Dans cette hypothèse, le Client disposera à compter de cette information d'un délai d'un mois pour résilier le présent contrat sans pénalité. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications de tarifs sont applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution.

GEHTZ se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Les prestations fournies par GEHTZ sont payables à la commande. Le Client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de services GEHTZ. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par GEHTZ de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu ;
- La suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour GEHTZ d'user de la faculté de résiliation du contrat ;
- L'impossibilité de souscrire de nouvelles prestations ou de les renouveler ;
- L'application d'un intérêt à un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur en France.

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des services devront être exprimés par courrier électronique à l'adresse figurant sur le site <https://sora.io> dans un délai d'un mois après émission du bon de commande.

Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par GEHTZ, cette dernière en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondant. Le Client devra alors régler la somme due en euros.

10.4. Paiement

Le paiement s'effectuera en ligne par carte bancaire au moment de la conclusion du contrat.

10.5. Durée

Le Service est souscrit pour une durée indéterminée, le Client peut suspendre ou résilier son Service à tout moment en se connectant à son espace client sur le site <https://sora.io>.

Pour les offres gratuites, le Service est souscrit pour une durée indéterminée sous réserve que le Client se connecte régulièrement au Service. A défaut de connexion par le Client sur une durée prolongée, GEHTZ alertera le Client par courrier de la prochaine expiration de son Service sous trente (30) jours et l'invitera à se rendre sur une page du site <https://sora.io> pour réactiver son Service. A défaut de validation par le Client sous quinze (15) jours, le service sera provisoirement suspendu et définitivement supprimé au terme d'un nouveau délai de quinze (15) jours.

10.6. Enregistrement d'un moyen de paiement

Le Client dispose de la faculté d'enregistrer sa carte bancaire afin de lui éviter d'avoir à la saisir à chaque renouvellement du Service. GEHTZ ne dispose pas du numéro complet de la carte bancaire, seul son prestataire de paiement dispose de cette information et s'engage à la conserver selon les standards de la norme PCI-DSS (norme de référence en la matière).

10.7. Renouvellement de service

GEHTZ notifiera au Client par le biais de courriers électroniques (adresse email à tenir à jour, sous la responsabilité du Client) la prochaine échéance de son Service.

GEHTZ s'engage à effectuer, au minimum, deux rappels par courrier électronique avant l'expiration du Service.

A défaut de renouvellement par le Client, les données sont effacées dans un délai de cinq (05) jours à compter de l'expiration du Service. Il appartient en conséquence au Client de prendre l'ensemble des mesures nécessaires pour assurer la récupération de ses données ou celles des utilisateurs autorisés.

De même dans le cadre d'une offre payante, tout défaut de paiement ou paiement irrégulier, c'est-à-dire, notamment, d'un montant erroné, ou incomplet, ou ne comportant pas les références requises, ou effectué par un moyen ou une procédure non acceptés par GEHTZ, sera purement et simplement ignoré et provoquera le rejet par GEHTZ de la demande d'enregistrement ou de renouvellement.

ARTICLE 11 : RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE

11.1. Le Contrat est résilié de plein droit à son échéance.

11.2. Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure subsistant plus de trente jours.

11.3. Le contrat est résilié de plein droit et sans préavis en cas de manquement par le Client à une obligation essentielle aux présentes.

11.4. Pour une résiliation avant échéance du contrat, le Client est libre de demander la suppression de son Service par l'intermédiaire de son Interface de gestion. Parallèlement, il peut demander la résiliation du contrat par simple envoi postal à l'adresse GEHTZ 204 avenue de Colmar immeuble le Mathis 67100 STRASBOURG. Le Client ne pourra prétendre au remboursement par GEHTZ des sommes déjà versées.

11.5. Dans tous les autres cas de manquement par l'un des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'un courrier électronique adressé par la partie plaignante notifiant manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par ladite partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre.

11.6. GEHTZ se réserve le droit d'interrompre le service du Client si ce service constitue un danger pour le maintien de la sécurité ou de la stabilité de la plate-forme d'hébergement de GEHTZ. Dans la mesure du possible, GEHTZ informera préalablement le Client.

En cas de nécessité, GEHTZ se réserve la possibilité d'interrompre le service pour procéder à une intervention technique, afin d'améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance.

ARTICLE 12 : CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le Client reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans les prestations offertes par la société GEHTZ, et extérieure à ses moyens techniques.

Par ailleurs, le service est restreint, limité ou suspendu de plein droit par GEHTZ :

- S'il apparaît que le Client utilise les services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme aux présentes conditions générales ;
- Si GEHTZ reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées, ou par un tiers, dès lors que le caractère signalé apparaît comme illicite ou de nature à engager la responsabilité de GEHTZ ;
- Si les coordonnées indiquées dans le compte client apparaissent fausses, inexactes ou non actualisées.

ARTICLE 13 : INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITE DU SERVICE

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins et avoir reçu de GEHTZ toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

GEHTZ se réserve le droit de contrôler le respect des conditions d'utilisation du service.

ARTICLE 14 : TOLERANCE

Le fait que GEHTZ ne se prévale pas à un moment donné de l'une de quelque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation par GEHTZ à se prévaloir ultérieurement de l'une quelque desdites conditions.

ARTICLE 15 : DROIT DE RETRACTION

Le Client (pour lequel est retenue la qualité de consommateur au sens des dispositions du Code de la consommation) accepte expressément l'exécution immédiate du Service à compter de la validation de sa commande et avant l'expiration du délai légal de 14 jours et renonce expressément à son droit de rétractation. Dès lors et conformément aux termes de l'article 121-21-8 du Code de la consommation, le Client ne dispose pas de la faculté d'exercer son droit de rétractation tant lors de la première souscription du Service que lors des renouvellements ou nouvelle commande. L'exercice du droit de rétractation est également exclu pour le Client pour lequel la qualité de consommateur au sens des dispositions du Code de la consommation ne peut être retenue.

ARTICLE 16 : MODIFICATION

Les conditions générales et particulières en ligne prévalent sur les conditions générales et particulières imprimées. Les parties conviennent que GEHTZ peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le Client par un avertissement en ligne et/ou de porter ses modifications dans les conditions en ligne. Toute modification ou introduction de nouvelles options d'abonnement fera l'objet d'une information en ligne sur le site localisé à l'adresse URL <https://sora.io> ou l'envoi d'un courrier électronique au Client. Dans cette hypothèse, le Client peut, en dérogation à l'article 10, résilier le contrat dans un délai de trente jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications.

ARTICLE 17 : DISPOSITIONS GENERALES

17.1. Divisibilité

La nullité d'une des clauses du contrat de prestations de services souscrit auprès de GEHTZ, en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une Juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat de prestations de services qui garderont leur plein effet et portée.

Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions contractuelles.

17.2. Intitulés

Les intitulés des articles des Conditions contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas pour eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

17.3. Conditions particulières et Annexes

Les conditions particulières et éventuelles annexes sont incorporées par référence aux Conditions générales de services de GEHTZ et sont indissociables desdites Conditions générales. L'ensemble de ces documents est dénommé dans le présent document « Conditions Générales ».

L'ensemble des documents incorporés au présent contrat par référence peut être consulté par le Client aux adresses indiquées sur le site <https://sora.io>. Ces documents sont en outre sujets à modifications ou évolutions.

17.4. Communications

Pour tout échange d'informations par courrier électronique, la date et l'heure du serveur de GEHTZ feront foi entre les Parties. Ces informations seront conservées par GEHTZ pendant toute la période des relations contractuelles.

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions générales seront réputées avoir été valablement délivrées si elles adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

- Pour GEHTZ : 204 avenue de Colmar Immeuble le Mathis 67100 STRASBOURG
- Pour le Client : à l'adresse postale et/ou e-mail qu'il a fourni à GEHTZ

ARTICLE 18 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige avec un client non considéré comme consommateur au sens du Code de la consommation, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Strasbourg (France),

nonobstant pluralité de défendeur ou appel en garantie, y compris pour les mesures d'urgence, conservatoires en référé ou sur requête.

ARTICLE 19 : LOI APPLICABLE

Le présent contrat est régi par la loi française. Il est en ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflits prévues par la loi Française, et d'autre part, des dispositions de la loi Française qui seraient contraires au présent Contrat.